

**Bulletin de don à renvoyer à :**

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/59278

Oui, je fais un don de Euros pour aider à la restauration des vitraux de la chapelle Saint-Sulpice de Nant (12230) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du Patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du Patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (*exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (*exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*).

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires Hors Taxes (*exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU** **de l'Impôt sur les Sociétés**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Vitraux de Saint-Sulpice (12230) »

(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail*)

NOM ou SOCIETE : Adresse :

..... CP Ville :

E-mail :

* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Au sud-est de l'Aveyron, à la limite avec le département du Gard, la chapelle de Saint-Sulpice est située dans les gorges du Trévezet, à proximité immédiate du célèbre Aven Noir. L'existence de cette église est attestée en 936 par une donation à l'abbaye bénédictine de Vabres, avant qu'en 1135 elle soit réunie à l'abbaye Saint Pierre de Nant devenue autonome. Malgré qu'à cette époque, elle ne soit plus qu'une chapelle, Saint-Sulpice reste le centre d'un pèlerinage de rogations pour « demander la pluie ». Outre son intérêt historique, ce site est pittoresque avec une relation certaine entre le hameau et son écrin végétal, qui se mettent réciproquement en valeur grâce au relief et au contraste de couleurs avec le « blanc » des pierres calcaires des bâtiments et le « vert » de la végétation environnante. La source du vallon du Suqual, juste en amont, favorise en effet cette nature verdoyante où les jardins participent aussi à la beauté du lieu. Avec la chapelle, les maisons de ce hameau caussenard sont regroupées, blotties au creux du vallon. Dans ce paysage de causses, de vallées et de gorges, on peut donc y contempler d'impressionnantes falaises, des rochers qui sculptent les rebords des causses, ainsi que des steppes du plateau, composantes du précieux Aven Noir. Malgré l'harmonie du site, la chapelle nécessite aujourd'hui des travaux de remise en valeur ; Sauvegardée en 2005 par la restauration de sa couverture en lauzes calcaires, la réhabilitation patrimoniale de ses trois vitraux, malheureusement disparus, est nécessaire afin de lui redonner toute sa splendeur. Grâce à cette souscription, vous pouvez aider cette opération emblématique sur Saint-Sulpice.